

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**

**DU CONSEIL COMMUNAL**

**DU 13 NOVEMBRE 2015**

PRESENTS :

Mr Laurent DEVIN, Bourgmestre - Président ;

Mrs Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR,  
Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Larissa DAVOINE,  
*Echevins*

Mmes et Mrs Jacques DERVAL, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Luc  
JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Benoît DEGHERAIN,  
Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Judith PHILIPPE, Salvatore  
CALVAGNA, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Véronique  
DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA, Maria HAMEL, Marinella  
CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Anne-Marie CALLEWAERT, Didier  
DEHON, Alexandre BALOURDOS, *Conseillers*

Mr Jean-Luc FAYT, *Président du C.P.A.S.*

Mr Guillaume SOMERS, *Directeur général f.f.*

EXCUSEES:

Mme Natacha LEROY  
Mme Sarah DE BAETS

*Convoquée en date du 30 octobre 2015, la séance est présidée par Monsieur Laurent  
DEVIN, Bourgmestre.*

\*

**Conseil communal du 13 novembre 2015**

**à 19h**

**Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville**

**SEANCE PUBLIQUE**

**BUDGET VILLE**

**1. Modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2015 – Services ordinaire et extraordinaire  
- APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver la modification budgétaire n° 2 des services ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2015.

*M. Van Houter présente le projet de modification budgétaire :*

**SECONDE MODIFICATION BUDGETAIRE 2015**

**Au budget ordinaire,** ce sont principalement des ajustements techniques qui adaptent les crédits budgétaires.

- Avec cette seconde modification budgétaire, le boni 2015 à l'exercice propre est de **323.866,29€.**
- Le boni cumulé général présumé s'élève quant à lui à **11.071.947,30€.**

**En matière de recettes,** nous constatons une diminution de 182.891,75€. Celle-ci s'explique principalement par la diminution de la dotation principale du Fonds des Communes d'un montant de 257.763,31€.

Dans le même temps, les **dépenses diminuent de 183.838,05€** à l'exercice propre 2015.

**Au budget extraordinaire**, les modifications concernent l'adaptation de certains crédits et l'introduction de **nouveaux dossiers** :

- Réfection de la voirie et des trottoirs à la rue Georges Hautmont à Waudrez : 470.000€.
- Réfection ponctuelle de la voirie et de l'égouttage à la rue des Garennes à Ressaix : 300.000€.
- Remplacement de l'éclairage public dans le cadre du Plan Mercure : 176.264,69€.
- Renouvellement de l'éclairage public aux rues de la Fraternité et de la Coopération à Binche : 77.500€.
- Stabilisation du plancher de l'Ecole communale de Péronnes-Charbonnages : 125.000€.
- Travaux et mise en valeur de la Chapelle Notre-Dame de Walcourt à Waudrez : 25.000€

**Avec des finances en boni et, malgré des diminutions de recettes, la Ville de Binche peut donc continuer à développer ses projets de manière sereine au profit du bien-être de ses habitants.**

*M. Piret indique qu'il s'agit essentiellement d'un ajustement du budget initial. Le groupe Union ne change par conséquent pas d'avis par rapport au vote sur le budget. Il relève néanmoins les adaptations suivantes. Premièrement, un montant important est inscrit pour l'organisation du championnat de Belgique cycliste. Ensuite, les crédits permettant d'acquérir le site de la rue de la Régence sont supprimés.*

*M. Devin indique que toutes les explications seront apportées au Conseil communal relativement à l'organisation du championnat de Belgique cycliste 2018, pour laquelle des montants sont inscrits en MB2 2015 d'une part et au budget 2016. La Ville attend les promesses de subside de la Wallonie. En prévision, elle budgette déjà les montants en dépense.*

**Pour : 22**

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Larissa DAVOINE, Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Benoît DEGHORAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Didier DEHON, Alexandre BALOURDOS, Jean-Luc FAYT**

**Abstention : 7**

**Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT**

## SUBSIDES

**2. Asbl Patrimoine du Musée international du Carnaval et du Masque – Contrat de gestion – Rapport d'évaluation 2013/2014**  
**- APPROBATION**

Sur proposition du Collège communal, le Conseil communal est invité à approuver le rapport d'évaluation sur les actions menées en 2013 et 2014 par l'Asbl Patrimoine du Musée international du carnaval et du masque de Binche dans le cadre du contrat de gestion conclu entre cette dernière et la Ville de Binche.

**Accord à l'unanimité**

**3. Asbl Amis de Binche Culture – Contrat de gestion – Rapport d'évaluation 2013/2014**  
**- APPROBATION**

Sur proposition du Collège communal, le Conseil communal est invité à approuver le rapport d'évaluation sur les actions menées en 2013 et 2014 par l'Asbl Amis de Binche Culture dans le cadre du contrat de gestion conclu entre cette dernière et la Ville de Binche.

**Accord à l'unanimité**

**4. Asbl Office du Tourisme de Binche – Contrat de gestion – Rapport d'évaluation 2013/2014**  
**- APPROBATION**

Sur proposition du Collège communal, le Conseil communal est invité à approuver le rapport d'évaluation sur les actions menées en 2013 et 2014 par l'Asbl Office du tourisme de Binche dans le cadre du contrat de gestion conclu entre cette dernière et la Ville de Binche.

**Accord à l'unanimité**

## REGIE FONCIERE

**5. Opération de rénovation urbaine – Acquisition d'un immeuble sis rue Notre-Dame n° 11 à Binche**  
**- DECISION**

Le Conseil communal est invité à ratifier la décision du Collège communal daté du 05 octobre 2015, à savoir :

- approuver le principe d'acquisition de l'immeuble sis rue Notre-Dame n° 11 à Binche ;
- solliciter un subside auprès du Service Public de Wallonie pour l'acquisition de cet immeuble ;
- inscrire la dépense à l'article 600/100/55 du budget de la Régie foncière.

*M. Piret demande ce que la majorité compte faire du bâtiment.*

*M. Van Houter indique que l'objectif est de reconstituer la propriété de l'ensemble du bâtiment initial et de créer sur le site des logements. Les bâtiments ne sont pas en bon état. Ils sont situés à proximité de la Grand' Place.*

**Accord à l'unanimité**

**6. Opération de rénovation urbaine – Travaux de construction de deux logements à la rue Saint Moustier n<sup>os</sup> 6 & 8 à Binche au-dessus d'un espace dédié à la mise en valeur de la Dentelle de Binche – Projet définitif**

**- PRISE DE CONNAISSANCE**

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du projet définitif pour les travaux de construction, au-dessus d'un espace dédié à la mise en valeur de la Dentelle de Binche, de deux logements à la rue Saint Moustier n<sup>os</sup> 6 & 8 à Binche.

*M. Piret indique que des critiques avaient été émises sur le premier projet. Celui-ci a été revu et la version actuelle s'en trouve nettement améliorée.*

**Prise de connaissance**

**AFFAIRES ECONOMIQUES**

**7. IMIO – Intercommunale de Mutualisation en matière Informatique et Organisationnelle « IMIO » – Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 19 novembre 2015**

**- APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale à savoir :

- présentation des nouveaux produits ;
- évaluation du plan stratégique 2013/2015 ;
- présentation du plan stratégique 2016/2018 ;
- présentation du budget 2016 ;
- désignation d'administrateurs ;
- clôture.

**Accord à l'unanimité**

**MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX**

**8. Entretien et réparation d'égouttage et de voirie 2016 (marché stock)**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Entretien et réparation d'égouttage et de voirie 2016 (marché stock) », le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 998, le projet d'avis de marché et le montant estimé du marché ayant pour objet « Entretien et réparation d'égouttage et de voirie 2016 (marché stock) », établis par le Service des Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 162.362,60 € hors TVA ou 196.458,75 €, 21% TVA comprise ;
- choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 421/731-60 (numéro de projet 20160104).

**Accord à l'unanimité**

**9. Réfection de trottoirs et de voiries à la rue Georges Hautmont à Waudrez**  
- **Approbation des conditions et du mode de passation**  
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Réfection de trottoirs et de voirie - Rue Georges Hautmont à Waudrez », le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 999, le projet d'avis de marché et le montant estimé du marché ayant pour objet « Réfection de trottoirs et de voiries - Rue Georges Hautmont à Waudrez », établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 384.772,20 € hors TVA ou 465.574,36 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée directe avec publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit à inscrire à la modification budgétaire du budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 421/731-60 (n° de projet 20150189).

**Accord à l'unanimité**

**10. Aménagement de terrains multisports à Epinois, Waudrez et Buvrinnes**  
- **Approbation des conditions et du mode de passation**  
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Aménagement de terrains multisports à Epinois, Waudrez et Buvrinnes », le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 1000 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Aménagement de terrains multisports à Epinois, Waudrez et Buvrinnes », établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 274.200,00 € hors TVA ou 331.782,00 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots :

- lot 1 : AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORTS À WAUDREZ, RUE JOSEPH MERTENS, estimé à 77.100,00 € hors TVA ou 93.291,00 €, 21% TVA comprise;
- lot 2 : AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORTS À EPINOIS, RUE DU BY, estimé à 84.200,00 € hors TVA ou 101.882,00 €, 21% TVA comprise;
- lot 3 : AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORTS À BUVRINNES, RUE DES ECOLES- RUE BASSE-EGYPTE, estimé à 112.900,00 € hors TVA ou 136.609,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée directe avec publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 764/721-60 (Numéros de projets : 20160091, 20160092 et 20160093) ;
- solliciter une subside pour ce marché auprès des autorités subsidiantes ;
- approuver le principe des travaux.

**Accord à l'unanimité**

**11. Travaux d'abattage et d'élagage pour l'année 2015**  
- **Approbation des conditions et du mode de passation**  
- **DECISION**

Dans le cadre du marché public réf.1006 « Travaux d'abattage et d'élagage 2015 », le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 1006 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Travaux d'abattage et d'élagage 2015 ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à +/- 25.000,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;

- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2015, article 421/14002-06 ;
- approuver le principe des travaux.

**Accord à l'unanimité**

## **12. Rue des Garennes à Ressaix – Réfection de la voirie et de l'égouttage**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Rue des Garennes à Ressaix - Réfection de la voirie et de l'égouttage », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1008, le projet d'avis de marché et le montant estimé du marché ayant pour objet « Rue des Garennes à Ressaix - Réfection de la voirie et de l'égouttage », établis par le Service des Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 278.209,45 € hors TVA ou 336.633,43 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée directe avec publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 421/731-60 (n° de projet 20150159) ;
- augmenter le crédit lors de la modification budgétaire n° 2 du budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 421/731-60 (n° de projet 20150159).

**Accord à l'unanimité**

## **13. Rénovation urbaine – Phase IV – Démolition d'une habitation et reconstruction de deux logements à la rue de la Triperie n° 5 à Binche**

- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Rénovation urbaine - Phase IV - Démolition d'une habitation et reconstruction de deux logements à la rue de la Triperie n° 5 à Binche », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1005, les plans, le projet d'avis de marché et le montant estimé du marché ayant pour objet « Rénovation urbaine - Phase IV - Démolition d'une habitation et reconstruction de deux logements à la rue de la Triperie n° 5 à Binche », établis par l'auteur de projet, SPRL AAS3, Route de Mons, 98 à 7130 Binche. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 349.256,88 € hors TVA ou 422.600,82 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée directe avec publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget de l'exercice 2015 de la Régie foncière, article 600/100/60.

*M. Piret demande si le projet est subsidié ou mené sur fonds propres.*

*M. Van Houter indique que les promesses de subside ont été reçues pour mener à bien l'opération de démolition-reconstruction. L'objectif est d'entamer les travaux dès la fin 2016.*

**Accord à l'unanimité**

**14. Composition et impression du Bulletin communal 2016**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché public réf. 997 « Composition et impression du Bulletin communal 2016 », le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 997 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Composition et impression du Bulletin communal 2016 ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à +/-. 26.000,00 €, 6% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense par le crédit qui sera inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2016, article 104/12304-06 ;
- approuver le principe des fournitures.

**Accord à l'unanimité**

**15. Achat de vasques supplémentaires pour l'embellissement des quartiers**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Achat de vasques supplémentaires pour l'embellissement des quartiers », le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier des charges réf. 1001 et le montant estimé du marché « Achat de vasques supplémentaires pour l'embellissement des quartiers ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 3.000,00 € hors TVA ou 3.630,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 421/749-98 (n° de projet 20150193) ;
- approuver le principe des fournitures.

**Accord à l'unanimité**

**16. Acquisition de brosses de désherbage zéro phyto autonomes supplémentaires**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Acquisition de brosses de désherbage zéro phyto autonomes supplémentaires », le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier des charges réf. 1002 et le montant estimé du marché « Acquisition de brosses de désherbage zéro phyto autonomes supplémentaires », établis par le Service des Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 9.972,66 € hors TVA ou 12.066,92 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 421/744-51 (n° de projet 20150194) ;
- approuver le principe des fournitures.

*M. Piret indique que l'acquisition de ce type d'équipement n'est pas du luxe. En effet, de nombreuses mauvaises herbes poussent sur les voiries.*

*M. Devin indique que la majorité doit respecter la législation dite «zéro-phyto» en la matière. Celle-ci proscrit l'utilisation, depuis cette année, de produits désherbants sur les voiries notamment.*

#### **Accord à l'unanimité**

### **17. Fourniture de visseries/boulonneries/disques à couper/colle et silicone pour travaux – Années 2016 à 2018**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Fourniture de visseries, boulonneries, disques à couper, colle et silicone pour travaux – Années 2016 à 2018 », le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 1004 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Fourniture de visseries, boulonneries, disques à couper, colle et silicone pour travaux – Années 2016 à 2018 ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 7.871,90 € hors TVA ou 9.525,00 €, 21% TVA comprise (pour les 3 ans).

Le marché est divisé en lots:

- lot 1 : visserie/boulonneries et divers, estimé à 4.500,00 € hors TVA ou 5.445,00 €, 21% TVA comprise ;
- lot 2 : disque à couper, mèche béton et fer, estimé à 3.000,00 € hors TVA ou 3.630,00 €, 21% TVA comprise ;
- lot 3 : silicone et colle, estimé à 371,90 € hors TVA ou 450,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer ces dépenses par les crédits qui sont inscrits au budget ordinaire de l'exercice 2015 et aux suivants, articles xxx/12501-02, xxx/125-02, xxx/12502-02 et 421/12401-02 ;
- approuver le principe des fournitures.

#### **Accord à l'unanimité**

### **18. Acquisition de matériel pour le Service des Sports – Lot 5 (Acquisition de bancs de touche pour le terrain de rugby d'Épinois) – Paiement de la facture unique et finale sous la responsabilité du Collège Communal**

- **RATIFICATION**

Dans le cadre du marché public réf. 883 « Acquisition de matériel pour le Service des Sports - Lot 5 (Acquisition de bancs de touche pour le terrain de rugby d'Épinois) », le Conseil communal est invité à :

- ratifier la décision du Collège communal du 26 octobre 2015 d'approuver l'urgence du paiement de la facture unique et finale de IdemaSport s.a., Avenue Léopold Wiener, 98 à 1170 Bruxelles (Watermael-Boitsfort) pour le marché « Acquisition de matériel pour le Service des Sports - Lot 5 (Acquisition de bancs de touche pour le terrain de rugby d'Épinois) » pour un montant de 2.316,00 € hors TVA ou 2.802,36 €, 21% TVA comprise, afin d'éviter le paiement d'intérêts de retard et ce, en vertu de l'article L1311-5 du CDLD ;
- approuver l'inscription des crédits nécessaires lors de la modification budgétaire n° 2 du budget extraordinaire de l'exercice 2015, à l'article 764/741-98.

*M. Piret demande à quoi sert le Conseil communal. En effet, il est invité à ratifier des dépenses déjà payées. Le Conseil communal est régulièrement appelé à ratifier des décisions du Collège communal.*

*M. Urbain indique que le crédit budgétaire était trop court de 300 EUR lors de l'acquisition de bancs de touche pour le terrain de rugby, pour lesquels la volonté était d'assurer la cohérence dans la fourniture. Aussi, pour éviter le paiement d'intérêts de retard sur la facture, le Collège a décidé de procéder au paiement de la facture, sous sa responsabilité, à charge d'inscrire le montant nécessaire en modification budgétaire.*

*M. Devin souligne qu'effectivement, sur plusieurs milliers d'articles budgétaires, il se peut que certaines dépenses dépassent les montants estimatifs. Le Collège décide alors, s'il estime nécessaire, de procéder à la commande et au paiement sous sa responsabilité. Cette décision ne concerne en rien la législation sur les marchés publics, qui est évidemment parfaitement respectée.*

#### **Accord à l'unanimité**

### **19. Fourniture de matériel pour le Service plomberie et le Service chauffage – Année 2016**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Fourniture de matériel pour le Service plomberie et le Service chauffage - Année 2016 », le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier des charges réf. 1007 et le montant estimé du marché « Fourniture de matériel pour le Service plomberie et le Service chauffage - Année 2016 », établis par le Service des Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 17.921,26 € hors TVA ou 21.684,72 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer ces dépenses par les crédits qui seront inscrits au budget ordinaire de l'exercice 2016, articles xxx/12501-02, xxx/125-02 et xxx/12502-02 ;
- approuver le principe des fournitures.

#### **Accord à l'unanimité**

### **20. Fourniture de bois et dérivés – Année 2016**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Fourniture de bois et dérivés - Année 2016 », le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier des charges réf. 1003 et le montant estimé du marché « Fourniture de bois et dérivés – Année 2016 », établis par le Service des Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 16.528,92 € hors TVA ou 19.999,99 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer ces dépenses par les crédits qui seront inscrits au budget ordinaire de l'exercice 2016, articles xxx/12501-02, xxx/125-02 et xxx/12502-02 ;
- approuver le principe des fournitures.

#### **Accord à l'unanimité**

## MARCHES PUBLICS DE SERVICES

### 21. Contrôle des travaux de gestion de la pollution du site Marvan

- **Approbation d'avenant 1**
- **Suivi de gestion de pollution**
- **Procédure d'urgence**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Contrôle des travaux de gestion de la pollution du site Marvan - Approbation d'avenant 1 - Suivi de gestion de pollution – Procédure d'urgence », le Conseil communal ratifie :

- la décision du Collège communal du 19 octobre 2015 :

« - *D'approuver le principe des Services complémentaires à réaliser dans les plus brefs délais en vertu de l'article L1222-3 §3 du CDLD résultant de circonstances imprévisibles dues à la nécessité de procéder à une mission d'investigation de dépollution du site MARVAN;*

- *D'approuver l'avenant 1 - Suivi de gestion de pollution du marché « Contrôle des travaux de gestion de la pollution du site Marvan » pour le montant total en plus de 3.285,00 € hors TVA ou 3.974,85 €, 21% TVA comprise ;*

- *De financer cette dépense par le crédit à inscrire à la modification budgétaire n° 2 du budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 529/72301-60/2012 (n° de projet 20125292) en vertu de l'article L1311-5 relatif aux dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues ;*

- *D'inscrire le point à l'ordre du jour du prochain Conseil communal pour ratification de la décision du Collège communal en vertu des articles L1222-3 et L1311-5 du CDLD » ;*

- le financement de la dépense par le crédit à inscrire à la modification budgétaire n° 2 du budget extraordinaire de l'exercice 2015, en vertu de l'article L1311-5 relatif aux dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues.

**Accord à l'unanimité**

## URBANISME

### 22. Ilot des Pastures – Expropriation pour cause d'utilité publique du restaurant chinois situé 54/56/58 avenue Wanderpepen à 7130 Binche – Procédure d'extrême urgence

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à décider :

- d'entamer la procédure d'expropriation ;
- d'approuver provisoirement le plan d'expropriation, le tableau des emprises et d'acquérir le bien situé 54/56/58 avenue Wanderpepen, à 7130 Binche, cadastré D 235 D3 par expropriation d'extrême urgence et pour cause d'utilité publique ;
- d'autoriser le Collège communal à négocier l'achat du bien.

*M. Piret indique que la consultation du dossier permet de constater une différence énorme entre le prix souhaité par le propriétaire d'une part et le prix estimé par le CAI d'autre part. Aussi, il indique que l'acquisition de cette parcelle n'est pas nécessaire pour le développement de l'îlot Pastures. L'expropriation concernée enlèverait l'outil de travail et le logement de plusieurs familles.*

*M. Urbain indique qu'il est faux de considérer que l'acquisition du site n'est pas nécessaire au bon développement de l'îlot Pastures. En effet, l'emprise de ce bâtiment doit permettre de raccrocher l'îlot Pastures au Centre-Ville. En ce sens, le dossier d'acquisition du bâtiment est bien conforme à la vision architecturale de l'îlot Pastures, exprimée depuis le début. Il ajoute qu'entamer la procédure en expropriation permet de ne pas retarder l'acquisition du bien si un accord ne pouvait être trouvé entre les parties. L'entame d'une telle procédure ne raccroche cependant pas la phase amiable des discussions, qui reste d'ailleurs une étape obligatoire dans le cadre de la procédure en expropriation.*

*M. Fayt indique qu'il s'agit d'une gestion anticipative du dossier.*

*M. Joie indique être étonné d'entendre ces propos. En effet, lorsque le projet de PRU avait été présenté, la majorité avait indiqué que seule l'acquisition du site Marvan était nécessaire à la réalisation de la phase 1 – îlot Pastures. Le Collège envisage à présent l'acquisition du « Chinois ». Est-ce le dernier bâtiment concerné ? Y en aura-t-il d'autres ? Pourquoi, s'il y en a d'autres, ceux-ci ne font-ils pas également l'objet d'une gestion anticipative ?*

*M. Devin indique que l'ouverture du site des Pastures sur l'Avenue Wanderpepen concerne, depuis le début, les bâtiments situés entre le cabinet vétérinaire, celui-ci non compris, d'une part et le bâtiment de l'ISSH d'autre part.*

**Pour : 22**

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Larissa DAVOINE, Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Benoît DEGHORAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Didier DEHON, Alexandre BALOURDOS, Jean-Luc FAYT**

**Contre : 7**

**Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT**

## **ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**

### **23. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2015/2016 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Calendrier des vacances/des congés et des jours de fonctionnement**

#### **- DECISION**

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le calendrier des vacances, des congés et des jours de fonctionnement de l'Académie de Musique, Danse et Déclamation de la Ville de Binche pour l'année scolaire 2015/2016.

**Accord à l'unanimité**

### **24. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2015/2016 – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Prise de connaissance du Procès-verbal du Conseil des Etudes du 14 septembre 2015**

#### **- PRISE DE CONNAISSANCE**

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du procès-verbal du Conseil des Etudes du 14 septembre 2015, de l'Académie de Musique, Danse et Déclamation de la Ville de Binche.

**Prise de connaissance**

**25. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2015/2016 – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Transfert de dotations entre domaines – Prise de connaissance de l'accord de la Fédération Wallonie-Bruxelles**

**- PRISE DE CONNAISSANCE**

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de la décision émanant de la Fédération Wallonie-Bruxelles, par laquelle il marque son accord sur le transfert d'une période d'accompagnement au piano du domaine de la « Danse » vers le domaine de la « Musique », et de la fixation des dotations entre domaines à l'Académie de Musique, Danse et Déclamation, pour l'année scolaire 2015/2016.

**Prise de connaissance**

**26. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2015/2016 – Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs – Calendrier des vacances/des congés et des jours de fonctionnement**

**- DECISION**

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le calendrier des vacances, des congés et des jours de fonctionnement de l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs de la Ville de Binche pour l'année scolaire 2015/2016.

**Accord à l'unanimité**

<b>ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE</b>
--

**27. Enseignement de Promotion Sociale – Institut Supérieur Plus Outre – Année scolaire 2015/2016 – Ouverture des cours**

**- DECISION**

Le Conseil communal est invité à procéder à l'ouverture des unités de formation suivantes, à l'Institut Supérieur Plus Outre pour l'année 2015/2016 :

- Distribution des produits d'assurance/contrôle/législation ;
- Assurance vie - Niveau 1 ;
- Procédure civile et pénale ;
- Gestion d'un bureau d'intermédiaire en assurances ;
- Bachelier - Stage d'intégration professionnelle (assurance) ;
- Bachelier - Epreuve intégrée en assurances ;
- Assurances vie - Niveau 2 ;
- Droit de la responsabilité civile ;
- Assurance responsabilité civile ;
- Approche du risk management ;
- Notions de réassurance.

**Accord à l'unanimité**

## FABRIQUES D'EGLISE

### 28. Fabrique d'église Saint Pierre de Leval-Trahegnies – Budget – Exercice 2016

#### - DECISION

Le Conseil communal est invité à arrêter le budget de l'exercice 2016, voté par le Conseil de la fabrique d'église Saint Pierre de Leval-Trahegnies, en sa séance du 07 juillet 2015, réformé comme suit :

- Recettes : 38.332,92 € ;
- Dépenses : 38.332,92 €.

*M. Piret indique avoir pris connaissance des nouvelles dispositions en matière de tutelle sur les cultes. Il trouve bizarre qu'une partie de la majorité s'abstienne sur les budgets et comptes soumis à la tutelle de la Ville à présent, alors que les dossiers présentés en Conseil communal ont été corrigés, en cas d'erreur, par l'administration. Il s'agit, selon lui, d'une posture idéologique.*

*M. Van Houter précise qu'il avait expliqué en Conseil communal le nouveau dispositif de tutelle sur les cultes, lors de son entrée en vigueur.*

*M. Devin indique tout d'abord que des conseillers de l'opposition votaient systématiquement favorablement, sous l'ancien régime de tutelle, en dépit parfois des erreurs constatées par l'administration. Les votes en la matière dépassent manifestement les normes comptables et se situent sur un terrain philosophique.*

*M. Piret comprend l'argument philosophique sur les votes des budgets. Il ne le comprend pas en ce qui concerne les comptes qui sont le constat de recettes et de dépenses et qui n'ont rien d'idéologique.*

**Pour : 18**

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Benoît DEGHORAIN,  
Patrice LAÏ, Philippe VANDENNEUKER,  
Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Marinella CRAMAROSSA, Roxane  
SALIBBA, Alexandre BALOURDOS, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith  
PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE,  
Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT**

**Abstention : 11**

**Marie-Claude KLENNER, Laurent ARMAN, Jean-Pierre JAUMOT, Luc JONNART,  
Jacques DERVAL, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Jérôme URBAIN,  
Frédéric TILMANT, Jean-Luc FAYT,  
Didier DEHON**

### 29. Fabrique d'église Saint Martin de Leval-Trahegnies – Budget – Exercice 2016

#### - DECISION

Le Conseil communal est invité à arrêter le budget de l'exercice 2016, voté par le Conseil de la fabrique d'église Saint Martin de Leval-Trahegnies, en sa séance du 24 septembre 2015, réformé comme suit :

- Recettes : 29.030,57 € ;
- Dépenses : 29.030,57 €.

**Pour : 18**

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Benoît DEGHORAIN,  
Patrice LAÏ, Philippe VANDENNEUKER,  
Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Marinella CRAMAROSSA, Roxane  
SALIBBA, Alexandre BALOURDOS, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith  
PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE,  
Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT**

**Abstention : 11**

**Marie-Claude KLENNER, Laurent ARMAN, Jean-Pierre JAUMOT, Luc JONNART,  
Jacques DERVAL, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Jérôme URBAIN,  
Frédéric TILMANT, Jean-Luc FAYT,  
Didier DEHON**

### **30. Fabrique d'église Saint Ursmer de Binche – Budget – Exercice 2016**

#### **- DECISION**

Le Conseil communal est invité à arrêter le budget de l'exercice 2016, voté par le Conseil de la fabrique d'église Saint Ursmer de Binche, en sa séance du 08 juillet 2015, réformé comme suit :

- Recettes : 119.961,83 € ;
- Dépenses : 119.961,83 €.

**Pour : 18**

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Benoît DEGHORAIN,  
Patrice LAÏ, Philippe VANDENNEUKER,  
Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Marinella CRAMAROSSA, Roxane  
SALIBBA, Alexandre BALOURDOS, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith  
PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE,  
Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT**

**Abstention : 11**

**Marie-Claude KLENNER, Laurent ARMAN, Jean-Pierre JAUMOT, Luc JONNART,  
Jacques DERVAL, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Jérôme URBAIN,  
Frédéric TILMANT, Jean-Luc FAYT,  
Didier DEHON**

### **31. Fabrique d'église Sainte Barbe de Péronnes-lez-Binche – Budget – Exercice 2016**

#### **- DECISION**

Le Conseil communal est invité à arrêter le budget de l'exercice 2016, voté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte Barbe de Péronnes-lez-Binche, en sa séance du 11 juin 2015, réformé comme suit :

- Recettes : 37.120,54 € ;
- Dépenses : 37.120,54 €.

**Pour : 18**

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Benoît DEGHORAIN,  
Patrice LAÏ, Philippe VANDENNEUKER,  
Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Marinella CRAMAROSSA, Roxane  
SALIBBA, Alexandre BALOURDOS, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith  
PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE,  
Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT**

**Abstention : 11**

**Marie-Claude KLENNER, Laurent ARMAN, Jean-Pierre JAUMOT, Luc JONNART,  
Jacques DERVAL, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Jérôme URBAIN,  
Frédéric TILMANT, Jean-Luc FAYT,  
Didier DEHON**

## POLICE ADMINISTRATIVE

### **32. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route - ABROGATION**

En sa séance du 22 janvier 2007, le Conseil communal a arrêté un règlement complémentaire instaurant un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite à Binche, à la rue de Buvrines, n° 53.

Le Conseil communal est invité à abroger sa décision du 22 janvier 2007, instaurant un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite à Binche, à la rue de Buvrines, n° 53.

**Accord à l'unanimité**

### **33. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route - ABROGATION**

En sa séance du 24 janvier 2005, le Conseil communal a arrêté un règlement complémentaire instaurant un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite à Binche, section de Péronnes, à la rue A. Hulin, devant l'immeuble n° 20.

Le Conseil communal est invité à abroger sa décision du 24 janvier 2005, instaurant un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite à Binche, section de Péronnes, à la rue A. Hulin, devant l'immeuble n° 20.

**Accord à l'unanimité**

## PROJET DE PROCES-VERBAL

### **34. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 octobre 2015**

#### **- APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 14 octobre 2015.

**Accord à l'unanimité sans remarque**

## FINANCES

### **35. Modification du montant de la dotation attribuée à la Zone de Secours – Exercice 2016**

#### **- DECISION**

L'entrée en vigueur de la réforme de la sécurité civile au 1<sup>er</sup> janvier 2015 impose aux administrations communales de prévoir le financement de leurs Services Incendie au sein des Zones de Secours.

En séance du Conseil communal du 14 octobre 2015, une dotation d'un montant de 926.889,46 € pour l'exercice 2016, en application de l'article 68§2-2 de la loi du 15 mai 2007, a été votée.

Suite à l'accord intervenu lors de la réunion du 10 novembre 2015 avec la Zone de Secours, la dotation 2016 doit être augmentée de 129.632,76 €. Le montant définitif de la dotation s'élève à 1.056.522,22 €.

Le Conseil communal est invité à approuver la modification du montant de la dotation attribuée à la Zone de Secours.

*M. Piret indique que le groupe Union s'abstiendra sur ce point. En effet, il n'a pas pu l'analyser, considérant son inscription en urgence.*

**Vote sur l'inscription du point : Accord à l'unanimité**

**Vote sur le point :**

**Pour : 22**

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Larissa DAVOINE, Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Benoît DEGHORAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Didier DEHON, Alexandre BALOURDOS, Jean-Luc FAYT**

**Abstention : 7**

**Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT**

*Divers :*

*M. Piret indique qu'un habitant de la rue Z. Fontaine souhaite rencontrer M. Van Houter, sans succès.*

*M. Van Houter indique qu'il tient des permanences de 17h30 à 19h tous les mercredis, sans rendez-vous. Toutes les publications de la Ville en informent.*

*M. Piret indique que le drapeau situé à Buvrines est en mauvais état.*

*M. Devin indique que le collège est attentif au remplacement en temps utile de ces drapeaux. Une demande sera faite pour le remplacement de ce drapeau.*

\*

La séance publique est levée

# HUIS CLOS

## ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

1. Enseignement fondamental – Binche 3/Direction – Année scolaire 2014/2015 – Désignation d'une Directrice d'école temporaire dans un emploi non vacant  
- RATIFICATION
2. Enseignement fondamental – Binche 3/Direction – Année scolaire 2014/2015 – Désignation d'une Directrice d'école temporaire dans un emploi non vacant  
- RATIFICATION
3. Enseignement fondamental – Binche 2/Direction – Evaluation d'une Directrice temporaire  
- RATIFICATION
4. Enseignement fondamental – Binche 2/Direction – Admission à la fonction de promotion de Directeur de l'école communale fondamentale  
- DECISION
5. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2014/2015 – Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant  
- DECISION
6. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2014/2015 – Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant  
- DECISION
7. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2014/2015 – Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant  
- DECISION
8. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2014/2015 – Désignation des maîtres d'éducation physique à titre temporaire dans un emploi non vacant  
- DECISION
9. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Organisation du cours de morale à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015  
- DECISION

10. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Organisation du cours de religion orthodoxe à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015 – Affectation d'une maîtresse de religion orthodoxe à titre définitif  
- DECISION

<b>ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE</b>
--------------------------------

11. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2015/2016 – Personnel – Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs – Prise en charge par la Ville de Binche de 2 périodes de cours d'initiation aux pratiques artistiques – Désignation d'un professeur à titre temporaire  
- RATIFICATION
12. Enseignement artistique à horaire réduit – Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs – Année scolaire 2015/2016 – Grilles horaires des cours et horaire du personnel non chargé de cours à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015  
- DECISION
13. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Année scolaire 2015/2016 – Grilles horaires des cours et horaire du personnel non chargé de cours à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015  
- DECISION
14. Enseignement artistique à horaire réduit – Personnel – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Année scolaire 2015/2016 – Nomination à titre définitif d'un professeur de guitare  
- DECISION
15. Enseignement artistique à horaire réduit – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Année scolaire 2013/2014 – Perte partielle de charge à raison d'une période par semaine – Professeur d'Art dramatique  
- DECISION
16. Enseignement artistique à horaire réduit – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Année scolaire 2014/2015 – Perte partielle de charge à raison d'une période par semaine – Professeur d'Art dramatique  
- DECISION
17. Enseignement artistique à horaire réduit – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Année scolaire 2010/2011 – Perte partielle de charge à raison de deux périodes par semaine – Professeur de diction-déclamation  
- DECISION
18. Enseignement artistique à horaire réduit – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Année scolaire 2011/2012 – Perte partielle de charge à raison d'une période par semaine – Professeur de diction-déclamation  
- DECISION

19. Enseignement artistique à horaire réduit – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Année scolaire 2014/2015 – Perte partielle de charge à raison d'une période supplémentaire par semaine – Professeur de diction-déclamation  
- DECISION
20. Enseignement artistique à horaire réduit – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Année scolaire 2015/2016 – Perte partielle de charge à raison de deux périodes supplémentaires par semaine – Professeur de diction-déclamation  
- DECISION

<b>ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE</b>
--

21. Enseignement de Promotion sociale – Institut Supérieur Plus Outre - Année scolaire 2015/2016 – Désignation d'experts  
- DECISION